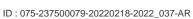


Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le





ARRETE MODIFICATIF N° 2022-037

AUTORISANT L'OUVERTURE DE VOIE DE FORMATION EN APPRENTISSAGE

Institut de Formation d'Aide-Soignant (IFAS)

rattaché au Centre hospitalier André MIGNOT 25 boulevard Saint Antoine – 78000 Versailles

LA PRESIDENTE DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

VU	le code de la santé publique et notamment ses articles L.4383-3 et R.4383-2 ;
VU	l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicales et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique ;
VU	la délibération n° CP 2022-034 du 28 janvier 2022 du conseil régional d'Ile-de-France approuvant le règlement régional des formations paramédicales ;
VU	l'arrêté n° 16-222 du 21 juin 2016 autorisant le renouvellement de la capacité d'accueil totale de 25 places ;
VU	l'arrêté modificatif n°2021-182 du 1 ^{er} septembre 2021 fixant la capacité totale d'accueil hors formation par la voie de l'apprentissage et de la VAE à 35 places maximum par an ;
VU	l'arrêté n°2022-003 du 5 janvier 2022 portant délégations de signatures du Pôle Transfert, Recherche, Enseignement Supérieur et Orientation en Réseaux (TRESOR) ;
VU	l'instruction favorable par les services régionaux de la demande déposée le 3 février 2022 sous le dossier n° 113549 ;
VU	l'avis du Directeur de l'Agence Régionale de la Santé d'Île-de-France du 10 février 2022 ;

Considérant que le dossier de demande d'ouverture de la voie de formation en apprentissage a été déclaré complet;





Envoyé en préfecture le 18/02/2022

Reçu en préfecture le 18/02/2022

Affiché le

ID: 075-237500079-20220218-2022_037-AR

Article 1

L'enseignement de l'institut de formation d'aide-soignant (IFAS), rattaché au centre hospitalier André Mignot de Versailles, est dispensé en formation initiale par voie scolaire, en formation initiale par la voie de l'apprentissage et en formation continue.

Article 2

La présente autorisation est valable un an à compter du 1er janvier 2022.

Fait à Saint-Ouen-sur-Seine en 1 exemplaire Le 18 février 2022

> La présidente du conseil régional Valérie PECRESSE

Par délégation,

L'adjointe à la cheffe du service des relations avec les organismes

Laurence LARIDANT



2, rue Simone Veil - 93400 Saint-Ouen-sur-Seine Tél: 01 53 85 53 85 - www.iledefrance.fr



